

PJ n° 6

BALANSUN A 362

Mme BARBACANNE Odile
28, Allée du Lay
64300 BALANSUN

Monsieur le commissaire enquêteur

Balansun, le 20 Août 2025

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que propriétaire de la parcelle AO362 d'une surface de 12700 m², je souhaite que cet espace foncier, qui se trouve juste en face d'un lotissement et sur le même côté que le chemin de Jantius, après une trame de 5 maisons individuelles, devienne partiellement constructible. Je trace ci-joint sur un plan, la zone qui se prête à l'implantation d'une maison. La zone tracée est inférieure à 2000 m².

Cette zone se trouve à proximité des réseaux nécessaires d'eau et d'électricité. Cet emplacement permet à un investisseur d'implanter une maison sur cave et d'avoir un terrain agricole pour élever par exemple un cheval.

La zone agricole restante est inexploitable pour toute culture. Aujourd'hui, l'exploitation a perdu sa vocation d'éleveur laitier et a converti des terres mécanisables en terre de culture (céréales).

Espérant que ma demande trouve un avis favorable, je vous adresse mes sentiments respectueux.

Mme Barbacanne Odile

Barb

Suite à l'entretien avec M^{me} le commissaire, ce jour, le 20/08/25, souhaitons préciser que nous sommes satisfaits de la future constructibilité de notre terrain.

Lanaspa Rachel
8 chemin du Pont-Long
64230 Poey-de -Lescar

A Monsieur le Commissaire enquêteur

Poey-deLescar, le 18 Août 2025

Monsieur,

En tant que nu propriétaire de la parcelle AH345 d'une surface de 9310m² et mon père Barbacanne Marcel usufruitier, nous souhaitons que cet espace foncier qui ne peut plus avoir de vocation agricole devienne constructible.

Aujourd'hui, ces parcelles sont ceinturées à l'Ouest, au Sud et à l'Est par six habitations. Cet espace peut être qualifié de dent creuse.

Différents lots pourraient être aisément desservis par le chemin de Guihare à l'ouest et au sud par l'espace AH344 qui bénéficie d'une servitude certifiée par acte notarié. Tous les réseaux sont à proximité (eau, gaz, électricité, égouts) et enfin, ce terrain situé dans le quartier Panacau voué à la construction, est hors PPRT.

Bien que situé à 1,2 km du centre bourg équipé de tous les services publics, des constructions supplémentaires viendraient renforcer la densité de la commune.

Laisser cet espace fermier en zone agricole est un non sens pour différents motifs :

- Emprunter la D817 avec des machines agricoles de plus en plus encombrantes est source de danger.
- Utiliser des produits phytosanitaires à proximité des maisons actuelles est mal venu sans oublier le bruit et toutes les nuisances liées au travail des sols.

Trois lots voire plus pourraient être développés et satisfaire la demande de quelques familles,

Espérant que cet espace puisse être qualifié de constructible, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes respectueuses salutations.

Mme Lanaspa

PS : le dernier permis de construire dans ce secteur sur les parcelles AH45 (705 m²) et AH44 (2590m²) soit au global plus de 3000m² est relativement récent.

Barbacanne Marcel
28 Allée du Lay
64300 Balansun

A Monsieur le Commissaire enquêteur

Balansun, le 18 Août 2025

Monsieur,

En tant que propriétaire usufruitier de la parcelle AH345 d'une surface de 9310m² et ma fille Lanaspá Rachel nu-proprétaire, nous souhaitons que cet espace foncier qui ne peut plus avoir de vocation agricole devienne constructible.

Aujourd'hui, ces parcelles sont ceinturées à l'Ouest, au Sud et à l'Est par six habitations. Cet espace peut être qualifié de dent creuse.

Différents lots pourraient être aisément desservis par le chemin de Guihare à l'ouest et au sud par l'espace AH344 qui bénéficie d'une servitude certifiée par acte notarié. Tous les réseaux sont à proximité (eau, gaz, électricité, égouts) et enfin, ce terrain situé dans le quartier Panacau voué à la construction, est hors PPRT.

Bien que situé à 1,2 km du centre bourg équipé de tous les services publics, des constructions supplémentaires viendraient renforcer la densité de la commune.

Laisser cet espace fermier en zone agricole est un non sens pour différents motifs :

- Emprunter la D817 avec des machines agricoles de plus en plus encombrantes est source de danger.
- Utiliser des produits phytosanitaires à proximité des maisons actuelles est mal venu sans oublier le bruit et toutes les nuisances liées au travail des sols.

Trois lots voire plus pourraient être développés et satisfaire la demande de quelques familles,

Espérant que cet espace puisse être qualifié de constructible, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes respectueuses salutations.

M Barbacanne



PS : le dernier permis de construire dans ce secteur sur les parcelles AH45 (705 m²) et AH44 (2590m²) soit au global plus de 3000m² est relativement récent.